

Maisons-Alfort, le 4 juillet 2019

Conclusions de l'évaluation

**relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché
pour la famille de produits biocides VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY
à base de peroxyde d'hydrogène,
de la société STERIS Ireland Limited**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY de la société STERIS Ireland Limited dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY sont des types de produit¹ destinés à la lutte contre les bactéries, levures, champignons, spores bactériennes et virus à base de 34,8 et 59,4 % de peroxyde d'hydrogène². La famille de produits biocides est une solution aqueuse prête à l'emploi, destinée à la désinfection des surfaces, appliquée en intérieur avec un procédé de désinfection par voie aérienne par des utilisateurs professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par le Royaume-Uni, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY a été évaluée par le Royaume-Uni. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques de la famille de produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

¹ TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

² Règlement d'exécution (UE) n° 2015/1730 du 28/09/15 approuvant le peroxyde d'hydrogène en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides pour les types de produits 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR n'a pas fait part de commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques de la famille de produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités britanniques et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

La DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.
Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que les produits de la famille VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY sont efficaces pour la désinfection des surfaces avec un procédé de désinfection par voie aérienne (Générateur STERIS VHP), contre les bactéries, les spores bactériennes, les levures, les champignons et les virus dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Des travaux scientifiques montrent que certaines bactéries et levures, lorsqu'elles sont exposées à des concentrations faibles de peroxyde d'hydrogène, produisent des molécules leur permettant une protection contre le stress oxydatif.

En cas d'inefficacité du traitement le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation de la famille de produits VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEC⁵ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

En l'absence de document guide permettant l'évaluation des sous-produits de désinfection du peroxyde d'hydrogène, ces derniers n'ont pas été pris en compte dans le cadre de cette évaluation.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Compte tenu du type de produit qui exclut le risque alimentaire, l'évaluation n'est pas pertinente.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

⁵ AEC : (Acceptable Exposure Concentration ou concentration d'exposition acceptable) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux d'exposition à la substance active estimés pour les espèces non-cibles des compartiments terrestre, aquatique, sédimentaire ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, liés à l'utilisation du produit VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY, sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'application et d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations estimées en substance active dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation du produit VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY, sont inférieures à la valeur seuil définie par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'application et d'utilisation précisées en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques des produits présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Bactéries Levures Chamignons Spores bactériennes Virus	Bactéries, spores bactériennes et virus : 300 ppm pendant 3 heures Champignons et levures : 300 ppm pendant 6 heures	Professionnels Application avec un brumisateur tel que décrit dans le RCP dans des enceintes fermées 1 application	Conforme

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	VAPROX BIOCIDAL PRODUCT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP 2
------------------	------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	STERIS Ireland Limited
	Adresse	STERIS Ireland Limited IDA Business and Technology Park Country Offaly, Tullamore R35 X865 Irlande
Numéro de demande	BC- RH028896-20	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	STERIS Corporation
Adresse du fabricant	6100 Heisley Road, Mentor, Ohio OH 44060 Etats-Unis
Emplacement des sites de fabrication	6100 Heisley Road, Mentor, Ohio OH 44060 Etats-Unis

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	PeroxyChem Spain, s.l.u
Adresse du fabricant	c/ Afueras, s/n, 50784 La Zaida, Zaragoza Espagne
Emplacement des sites de fabrication	c/ Afueras, s/n, 50784 La Zaida, Zaragoza Espagne

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	34,8	59,4

2.2. Type de formulation

Solution aqueuse (AL) prête à l'emploi (RTU)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP 1 – Vaprox 35%
----------------	-------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP2
---------------------	-----

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	34,8	35,8

2.2. Types de formulations

Solution aqueuse (AL) prête à l'emploi
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Liquides comburants, catégorie 2 Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité aquatique chronique, catégorie 3
Mentions de danger	H302 - Nocif en cas d'ingestion H272 - Peut aggraver un incendie; comburant H315 - Provoque une irritation cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves H335 - Peut irriter les voies respiratoires H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 - Nocif en cas d'ingestion H272 - Peut aggraver un incendie; comburant H315 - Provoque une irritation cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves H335 - Peut irriter les voies respiratoires H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles. P261 - Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des surfaces dans les locaux industriels, commerciaux et institutionnels par brumisation

Type de produit	TP2 – Désinfectant et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection par voie aérienne des surfaces non poreuses des matériaux, équipements et meubles non utilisés pour un usage direct avec de la nourriture ou des aliments pour animaux, dans des enceintes pré-nettoyées et hermétiques dans des environnements industriels, commerciaux et institutionnels.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Spores bactériennes Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Désinfection par voie aérienne (brumisation) avec le générateur STERIS VHP, modèles M1000-T4, M100, M100X, 1000ED, X10, M10, VICTORY
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit non dilué Application dans des enceintes pré-nettoyées sèches et hermétiques. Quand la concentration de 300 ppm (v/v) de H ₂ O ₂ en suspension dans l'atmosphère est atteinte, initier les phases d'application et maintenir la concentration pendant : - 3 heures pour les bactéries, spores bactériennes, virus - 6 heures pour les levures et champignons <u>Conditions d'emploi :</u> Température ≥ 21°C Humidité : ≤70 % Volume de l'enceinte compris entre 30 et 150 m ³ Conditions de propreté Nombre d'application : une seule application
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cartouche en PEHD : 6 x 950 mL Seau en PEHD : 18,9 L Tonneau en PE : 200,6 L Capsule en PP copolymère : 8 x 141 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Utiliser le produit non dilué.
- S'assurer que les aérosols du produit ne pénètrent pas dans le système de ventilation.
- S'assurer que la température n'est pas inférieure à 21°C tout au long du processus.
- Placer le moniteur de peroxyde d'hydrogène dans un endroit où la concentration cible est plus difficile à atteindre (coins) et à un endroit le plus éloigné possible du générateur de vapeurs.
- Tous les tiroirs, placards et portes d'armoires doivent être ouverts pour permettre l'exposition au produit.
- Placer des indicateurs chimiques à travers l'enceinte pour vérifier la distribution efficace du peroxyde d'hydrogène.
- Placer les ventilateurs oscillants à travers l'enceinte pour faciliter la distribution efficace du peroxyde d'hydrogène.
- Programmer le générateur de vapeur de peroxyde d'hydrogène (VHP) pour qu'il initie une phase de déshumidification afin d'atteindre une valeur d'humidité relative inférieure ou égale à 70 %.
- Pour les enceintes de volume supérieur à 150 m³, il peut être nécessaire d'utiliser plusieurs unités VHP pour atteindre la concentration cible.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- L'utilisateur devra toujours réaliser au préalable une validation microbiologique de son processus de désinfection afin d'optimiser ses paramètres de brumisation (température, humidité, concentration et temps de contact durant les différentes phases du cycle...). Cette validation peut se faire avec un indicateur biologique (par exemple un micro-organisme résistant type spores de *Geobacillus stearothermophilus*), placé dans des endroits difficilement atteignables et l'efficacité sera contrôlé après la mise en œuvre de la DSVA.

Préparation des enceintes à traiter :

1. Nettoyage : La zone de traitement doit être propre et sèche avant l'application.
2. Équipement d'application VHP: Positionner ou connecter l'équipement d'application VHP pour une distribution optimale du produit dans l'enceinte (Voir le manuel d'utilisation de l'équipement pour la préparation et la configuration appropriées de l'équipement).
3. Etanchéifier l'enceinte de manière adéquate pour que les niveaux de peroxyde d'hydrogène à l'extérieur soient maintenus à des niveaux de santé et de sécurité acceptables.
4. Sécurisation de l'enceinte : S'assurer que tout le personnel ait quitté l'enceinte de traitement avant l'application. Enlever toutes plantes, animaux, boissons et nourriture. Les applicateurs ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte

traitée avant que les niveaux d'exposition au peroxyde d'hydrogène soient égaux ou inférieurs aux limites de sécurité et de santé requises. En cas d'urgence lorsque la concentration en peroxyde d'hydrogène est toujours supérieure à 1,25 mg / m³ dans la pièce, pénétrer uniquement en portant un équipement de protection individuel (EPI) approprié, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA).

5. Placardage de l'enceinte de traitement : Les indications suivantes doivent être précisées sur les portes de l'enceinte pendant toute la durée du traitement:

- "DANGER" en rouge. « Zone en cours de traitement, NE PAS ENTRER / PAS D'ENTRÉE ».
- « Ce panneau ne peut être enlevé qu'une heure après que l'enceinte de traitement ait été aérée et que les niveaux de peroxyde d'hydrogène soient inférieurs ou égaux à 1,25 mg / m³ ».
- L'identification du peroxyde d'hydrogène en tant qu'agent dangereux.
- Coordonnées de l'applicateur.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pendant la phase d'application, s'assurer que les niveaux de peroxyde d'hydrogène dans les zones adjacentes à l'enceinte confinée ne dépassent pas les limites de santé et de sécurité. Si les niveaux sont dépassés, l'applicateur doit immédiatement annuler le traitement et s'assurer que l'enceinte est correctement confinée.
- Assurer une ventilation adéquate après le traitement.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III (type 6 minimum, EN 13034) ainsi qu'une protection des yeux et du visage pendant la phase de manipulation du produit. Un masque de protection respiratoire doit également être porté, tel que spécifié dans les indications du titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit.
- Dispositifs de contrôle d'exposition (déTECTEURS de H₂O₂).

Procédures d'urgence :

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun danger.
- Évacuer le personnel inutile.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation: sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux: rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche / d'ingestion: NE PAS faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Donner de l'eau seulement si la personne est pleinement consciente.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- Conserver le contenant fermé.
- Durée de stockage: 2 ans.
- Ne pas entreposer près d'agents réducteurs ou oxydants.
- Tenir à l'écart des vêtements et autres matières combustibles.

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	VAPROX® HYDROGEN PEROXIDE STERILANT				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	34,8

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta SPC 2 – Vaprox 59%
----------------	-------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 2
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	58,4	59,4

2.2. Types de formulations

Solution aqueuse (AL) prête à l'emploi
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Liquides comburants, catégorie 2 Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4 Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : irritation des voies respiratoires Toxicité aquatique chronique, catégorie 3
Mentions de danger	H272 - Peut aggraver un incendie; comburant H302 - Nocif en cas d'ingestion H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 - Provoque des lésions oculaires graves H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 - Peut aggraver un incendie; comburant H302 - Nocif en cas d'ingestion H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H332 - Nocif par inhalation H335 - Peut irriter les voies respiratoires H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P330+P331 – EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – Désinfection des surfaces dans les locaux industriels, commerciaux et institutionnels par brumisation

Type de produit	TP2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfection par voie aérienne des surfaces non poreuses des matériaux, équipements et meubles non utilisés pour un usage direct avec de la nourriture ou des aliments pour animaux, dans des enceintes pré-nettoyées et hermétiques dans des environnements industriels, commerciaux et institutionnels.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Spores bactériennes Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Désinfection par voie aérienne (brumisation) avec le générateur STERIS VHP, modèles M1000-T4, M100, M100X, 1000ED, X10, M10, VICTORY
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application dans des enceintes pré-nettoyées sèches et hermétiques. Quand la concentration de 300 ppm (v/v) de H ₂ O ₂ en suspension dans l'atmosphère est atteinte, initier la phase d'application et maintenir la concentration pendant : - 3 heures pour les bactéries, spores bactériennes, virus - 6 heures pour les levures et champignons

	<p><u>Conditions d'emploi :</u> Température ≥ 21°C Humidité : 70 % Volume de l'enceinte compris entre 30 et 150 m³</p> <p>Conditions de propreté</p> <p>Nombre d'applications: Une seule application est requise</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cartouche en PEHD - 6 x 950 mL Seau en PEHD - 18,9 L Capsule en PP copolymère - 3 x 113 mL (15 cycles) Capsule en PP copolymère - 4 x 29 mL (4 cycles) Capsule en PP copolymère - 2 x 70 mL (1 cycle /cartouche)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Utiliser le produit non dilué.
- S'assurer que les aérosols du produit ne pénètrent pas dans le système de ventilation.
- S'assurer que la température n'est pas inférieure à 21°C tout au long de la journée.
- Placer le moniteur de peroxyde d'hydrogène dans un endroit où la concentration cible est plus difficile à atteindre (coins) et à un endroit le plus éloigné possible du générateur de vapeurs.
- Tous les tiroirs, placards et portes d'armoires doivent être ouverts pour permettre l'exposition à l'eau oxygénée.
- Placer des indicateurs chimiques à travers l'enceinte pour vérifier la distribution efficace du peroxyde d'hydrogène.
- Placer les ventilateurs oscillants à travers l'enceinte pour faciliter la distribution efficace du peroxyde d'hydrogène.

- Programmer le générateur VHP pour qu'il initie une phase de déshumidification afin d'atteindre une valeur d'humidité relative inférieure ou égale à 70%.
- Pour les enceintes de volume supérieur à 150 m³, il peut être nécessaire d'utiliser plusieurs unités VHP pour atteindre la concentration cible.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- L'utilisateur devra toujours réaliser au préalable une validation microbiologique de son processus de désinfection afin d'optimiser ses paramètres de brumisation (température, humidité, concentration et temps de contact durant les différentes phases du cycle...). Cette validation peut se faire avec un indicateur biologique (par exemple un micro-organisme résistant type spores de *Geobacillus stearothermophilus*), placé dans des endroits difficilement atteignables et l'efficacité sera contrôlée après la mise en œuvre de la DSVA.

Préparation des enceintes à traiter:

1. Nettoyage : La zone de traitement doit être propre et sèche avant l'application.
2. Équipement d'application VHP : Positionner ou connecter l'équipement d'application VHP pour une distribution optimale du produit dans l'enceinte (Voir le manuel d'utilisation de l'équipement pour la préparation et la configuration appropriées de l'équipement).
3. Etanchéifier l'enceinte de manière adéquate pour que les niveaux de peroxyde d'hydrogène à l'extérieur soient maintenus à des niveaux de santé et de sécurité acceptables.
4. Sécurisation de l'enceinte : S'assurer que tout le personnel ait quitté l'enceinte de traitement avant l'application. Enlever toutes plantes, animaux, boissons et nourriture. Les applicateurs ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte traitée avant que les niveaux d'exposition au peroxyde d'hydrogène soient égaux ou inférieurs aux limites de sécurité et de santé requises. En cas d'urgence lorsque la concentration en peroxyde d'hydrogène est toujours supérieure à 1,25 mg / m³ dans la pièce, pénétrer uniquement en portant un EPI approprié, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA).
5. Placardage de l'enceinte de traitement : Les indications suivantes doivent être précisées sur les portes de l'enceinte pendant toute la durée du traitement:
 - "DANGER" en rouge. « Zone en cours de traitement, NE PAS ENTRER / PAS D'ENTRÉE ».
 - « Ce panneau ne peut être enlevé qu'une heure après que l'enceinte de traitement ait été aérés et que les niveaux de peroxyde d'hydrogène soient inférieurs ou égaux à 1,25 mg / m³ ».
 - L'identification du peroxyde d'hydrogène en tant qu'agent dangereux.
 - Coordonnées de l'applicateur.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pendant la phase d'application, s'assurer que les niveaux de peroxyde d'hydrogène dans les zones adjacentes à l'enceinte confinée ne dépassent pas les limites de santé et de sécurité. Si les niveaux sont dépassés, l'applicateur doit immédiatement annuler le traitement et s'assurer que l'enceinte est correctement confinée.
- Assurer une ventilation adéquate après le traitement.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection:

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III (type 6 minimum, EN 13034) ainsi qu'une protection des yeux et du visage pendant la phase de manipulation du produit. Un masque de protection respiratoire doit également être porté, tel que spécifié dans les indications du titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit.
- Dispositifs de contrôle d'exposition (détecteurs de H₂O₂)

Procédures d'urgence:

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun danger.
- Évacuer le personnel inutile.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation: sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux: rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche / d'ingestion: NE PAS faire vomir. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Donner de l'eau seulement si la personne est pleinement consciente.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver dans le conteneur d'origine
- Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
- Conserver le contenant fermé
- Durée de stockage: 2 ans.
- Ne pas entreposer près d'agents réducteurs ou oxydants.
- Tenir à l'écart des vêtements et autres matières combustibles.

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	VAPROX® 59 HYDROGEN PEROXIDE STERILANT				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Peroxyde d'hydrogène	Peroxyde d'hydrogène	Substance active	7722-84-1	231-765-0	59,5